

➤ **REGIE MUNICIPALE
DES POMPES FUNEBRES**

Quartier Basseron
13390 AURIOL
Tel : 04.42.04.37.15
Fax : 04.42.70.34.23

**RAPPORT D'INFORMATION
SUR LES
ORIENTATIONS GENERALES
DU BUDGET PRIMITIF 2017**

SOMMAIRE

- **1 Habilitation**
- **2 Présentation de la Régie**
- **3 Résultats de l'année 2016**

Dépenses

- A) Fonctionnement
- B) Investissement

Recettes

- A) Fonctionnement
- B) Investissement

- **4 Prévisions 2017**

Dépenses

- A) Fonctionnement
- B) Investissement

Recettes

- A) Fonctionnement
- B) Investissement

HABILITATION

Le service public industriel et commercial dénommé « REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES DE LA VILLE D'AURIOL » sis Quartier Basseron à AURIOL (13390) a eu son habilitation renouvelée par arrêté de la Préfecture des Bouches-du –Rhône du 2 Juin 2014 sous le N° 14/13/70 pour une période de six ans afin d'exercer sur le territoire communal élargi conformément aux dispositions de l'article L 2223-44 (alinéa 4) du Code général des collectivités territoriales, les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques
- Fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Transport de corps avant mise en bière
- Transport de corps après mise en bière
- Fourniture de corbillard
- Fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

En ce qui concerne les soins de conservation, un contrat a été conclu avec la Société SAS HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE prenant effet le 1er Janvier 2017 pour une durée d'un an pouvant être reconduit annuellement de façon expresse, dans la limite de deux reconductions.

Quant à l'organisation des convois, aucune entreprise n'a répondu à la consultation lancée. En cas de besoin, il sera fait appel à un ou plusieurs porteurs issus des services techniques municipaux ou, à défaut, à des porteurs extérieurs via un marché public non formalisé (devis).

Le véhicule de transport de corps avant et après mise en bière est conduit par un agent de la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

PRESENTATION DE LA REGIE

La Régie Municipale dotée de la seule autonomie financière a été créée le 10 janvier 1998 en vue d'assurer l'exécution du service extérieur des Pompes Funèbres, service public à caractère industriel et commercial.

La Régie est administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Exploitation et son président ainsi qu'une directrice.

Le Conseil d'Exploitation est composé de 9 membres : 5 appartenant au Conseil Municipal et 4 choisis parmi les personnes ayant acquis une compétence particulière leur permettant d'émettre tous avis utiles sur les questions relatives au fonctionnement de la Régie.

Le Conseil d'exploitation est obligatoirement consulté par le Maire sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie. Le Conseil Municipal vote les décisions émises pour avis par le Conseil d'Exploitation.

Le Maire est ordonnateur de la régie.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la régie font l'objet d'un budget distinct de la commune. Le budget de la régie est préparé par la directrice et voté par le Conseil Municipal.

Le Maire émet les titres de recettes et ordonnance les dépenses sur la proposition de la directrice.

Il est établi à la fin de chaque exercice un compte administratif préparé par la directrice, soumis à l'avis du conseil d'exploitation après avoir fait l'objet d'un rapport de présentation détaillé des résultats de l'exercice clos puis est présenté par le Maire au conseil municipal pour l'adoption définitive.

La Régie Municipale est équipée de deux ordinateurs avec imprimante, un logiciel comptabilité et gestion des immobilisations.

En ce qui concerne le personnel, pour l'année 2016, la directrice a été affectée à raison de 25 % de son temps de travail, un agent pour 12 %, deux agents à 12.5 % et un à 13%.

La Régie a remboursé en fin d'année 2016 la somme de 30 800 € à la Mairie d'AURIOL qui rémunère ces agents représentant les traitements bruts et les charges sociales suivant le pourcentage ci-dessus.

La Régie n'a aucune dette ni d'emprunt en cours.

DEPENSES ANNEE 2016

A) Fonctionnement

COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
6063	Fournitures d'entretien et matériel	2 842.20 €
6064	Fournitures administratives	436.96 €
6066	Carburant	1 397.41 €
6068	Autres matières et fournitures	30 778.29 €
6122	Crédit bail mobilier	0.00€
614	Charges locatives	9 000.00 €
61551	Ent et répar matériel roulant	556.80 €
6156	Maintenance	2 286.70 €
6161	Multirisque	1 844.37 €
618	Divers	6 233.03 €
6218	Remboursement personnel	30 870.00 €
6226	Honoraires	24 171.35 €
6231	Annonces et insertions	2 724.00 €
6237	Publications	529.85 €
6248	Frais de transports divers	779.66 €
6251	Voyages et déplacements	154.35 €
6257	Réceptions	1 333.01 €
627	Services bancaires et assimilés	0.00 €
637	Autres impôts et taxes	812.00 €
6541	Créances admises en non-valeur	0.00 €
658	Charges subv.gest courante	21 387.72 €
673	Titres annulés (exercice antérieur)	0.00 €
695	Impôt sur les bénéfices	720.00 €
6811	Dot amort.immos incorp.et corps	14 733.49 €
	TOTAL	153 591.19 €

B) Investissement

COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
2051	Concessions, droits similaires	8 550.00 €
	TOTAL	8 550.00 €

RECETTES

A) Fonctionnement

COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
706	Prestations de service	67 271.79 €
707	Ventes de marchandises	63 899.00 €
758	Produits divers gestion courante	21 853.56 €
778	Autres produits exceptionnels	859.80
		153 884.15 €

B) Investissement

COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
2805	Concessions et droits similaires	455.00 €
28182	Amortissement matériel de transport	8 243.57 €
28183	Amort mat de bureau - inform	423.02 €
28184	Amortissement mobilier	167.13 €
28188	Amort autres immos corporelles	5 444.77 €
	TOTAL	14 733.49 €

RECAPITULATIF

Section de fonctionnement

Dépenses :	153 591.19 €
Recettes :	153 884.15 €
Résultat de l'exercice : Excédent	292.96 €
Résultat antérieur reporté : Excédent	50 732.07 €
Résultat de clôture : Excédent	51 025.03 €

Section d'investissement :

Dépenses :	8 550.00 €
Recettes :	14 733.49 €
Résultat de l'exercice : Excédent	6 183.49 €
Résultat antérieur reporté : Excédent	26 896.73 €
Résultat de clôture : Excédent	33 080.22 €

PREVISIONS 2017

DEPENSES

A) Fonctionnement

Cette année 5 insertions publicitaires sont prévues : une dans l'agenda de la Légion Etrangère, une dans l'agenda de la Gendarmerie, une dans le Journal de la Paroisse d'AURIOL « Auruou », une dans le calendrier des Sapeurs - Pompiers d'Auriol et la dernière dans le livre édité par l'association Saint - Eloi. Une somme sera prévue à l'article 6541 : créances admises en non-valeur pour compenser les frais d'obsèques qui n'ont pu être encaissés malgré les poursuites engagées par la trésorerie de Roquevaire (la majorité de personnes non solvables). Comme en 2016, l'article 658 : charges de gestion courante permettra de payer des factures à différents établissements, sommes qui seront ensuite récupérées auprès des particuliers lors de l'établissement de la facture des frais d'obsèques. Les dépenses les plus importantes restent : achat de fournitures (principalement les cercueils et accessoires) au compte 6068, le remboursement du personnel au Budget Mairie à l'article 6218 et les honoraires à l'article 6226 regroupant les soins de conservation payés aux Etablissements HYGECO SOTHAM et les porteurs payés éventuellement à une entreprise privée.

B) Investissement

En 2017, la Régie fera l'acquisition de matériel divers (ex un bruleur pour l'herbe) qui sera utilisé dans le cimetière, des dessus de table froide, de petit mobilier, d'un ordinateur et d'une imprimante et procédera certainement à un nouvel agencement de la salle de recueillement.

RECETTES

A) Fonctionnement

Le solde d'exécution reporté d'un montant de 51 025.03 € sera inscrit au compte 002. Les recettes de fonctionnement seront prévues aux articles 706 : prestations de service, 707 : vente de marchandises et 7588 : produits de gestion courante, poste qui permet de récupérer les sommes payées d'avance par la Régie à diverses entreprises. En 2017, les tarifs de la Régie ont été augmentés de 5 8%. Nous ne perdons pas de vue que notre devise est et restera « le service au public » avec une équipe de professionnels dévouée à l'écoute 24H/24 et 7J/7 pour aider au mieux les personnes dans les moments difficiles à des tarifs très raisonnables.

B) Investissement

Au compte 001 sera inscrit le solde d'exécution positif soit la somme de 33 080.22 €, et au chapitre 28 les amortissements des biens acquis encore amortissables.